



1. CONCURRENCE ENTRE LES TOURNOIS ADULTES

L'organisation de tournois adultes en concurrence dans la ligue ne sera pas acceptée, sauf avis contraire de la ligue (de R à P, Jeunes et Vétérans) et/ou de la FFBaD (N et compétitions fédérales).

Aux dates :

1.1. Du Championnat de Bretagne

- Aucun tournoi, sauf P, ne sera autorisé sur le territoire breton.
- Aucun joueur titulaire ne pourra participer à un autre tournoi en France ou à l'étranger (Il n'y aura pas de sanction pour les remplaçants et les joueurs sélectionnés aux mêmes dates au sein d'une équipe de France, d'un collectif France ou d'un Pôle pour un stage ou une compétition nationale ou internationale).

1.2. Du Championnat de Bretagne Vétérans

- Aucun tournoi ou séries vétérans ne pourra être autorisé en Bretagne.
- Les vétérans titulaires ne seront pas autorisés à s'inscrire à un autre tournoi en Bretagne sous peine de sanction prise par les instances concernées de la ligue.

1.3. Du Championnat de Bretagne Jeunes

- Aucun jeune (titulaire et hormis les jeunes sélectionnés aux compétitions nationales ou internationales) ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi (jeune ou sénior) sous peine de sanction prise par les instances concernées.

2. NIVEAUX DES TOURNOIS

La CLT décline les niveaux des tournois selon les demandes faites sur Poona sur 5 rangs.

Les tournois de Rang 1 : sont concernées les séries N.

Les tournois de Rang 2 : sont concernées les séries R4 et R5.

Les tournois de Rang 3 : sont concernées les séries R6 et D7.

Les tournois de Rang 4 : sont concernées les séries D8 et D9.

Les tournois de Rang 5 : sont concernées les séries P.

NB : *Le rang du tournoi est fonction de la série la plus haute notifiée lors de la demande d'autorisation sur Poona. Par exemple : un tournoi comportant les séries R6, D7, D8 et D9 dans sa demande, sera dit de Rang 3.*

3. DEFINITION DE LA CONCURRENCE

Seuls peuvent être considérés les concurrents, deux tournois qui ont des séries communes.

Les types de tableaux engagés (SH, SD, DH, DD ou DM) ne rentrent pas en ligne de compte pour la détermination de la concurrence.

Ainsi, par exemple, un tournoi de simple de Rang 2, qui comportera aussi les tableaux R6 et/ou D7 pourra donc être considéré comme concurrent d'un tournoi de doubles de Rang 3.

Outre le rang des tournois, il sera également tenu compte de la localisation des tournois afin de déterminer s'il y a éventuellement concurrence (selon les règles édictées ci-après).

3.1. Règles-de-non-concurrence

Les tournois de Rang 1 sont autorisés au niveau fédéral.

Néanmoins, si ces tournois inclus sur le règlement particulier aussi les séries R, D et/ou P, les principes de non concurrence décrites ci-après s'appliquent.

Il ne peut pas y avoir plus de deux niveaux d'écart entre deux tableaux sur la même demande.

On ne peut donc pas avoir, par exemple, une demande R4, D7 et P ou une demande N3, R6, D7, etc...

Au niveau de la Ligue, pourront être autorisés le même jour :

- 1 tournoi de Rang 1 dans chaque département.
- 1 tournoi de Rang 2 dans chaque département.
- 1 tournoi de Rang 3 dans chaque département.
- 1 tournoi de Rang 4 dans chaque département (excepté pour le 35 où 2 tournois de rang 4 peuvent avoir lieu si 50 km les séparent).
- 1 tournoi de Rang 5 dans chaque département (excepté pour le 35 où 2 tournois de rang 5 peuvent avoir lieu si 50 km les séparent).

Cependant, pour les tournois de rang 1, 2 et 3, un minimum d'éloignement kilométrique de 50 km avec un autre tournoi de même niveau déjà autorisé dans un autre département devra être respecté.

À noter : Les distances prises en compte sont celles séparant :

- Les instances pilotes ayant fait la demande d'une part.
- Les salles où se disputent les tournois d'autre part.
- **Si les tournois de Rang 2 comportent des séries de niveau N, alors une distance de 100 kilomètres minimum devra aussi être respectée.**

4. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Chaque saison, afin que les quatre comités bretons puissent organiser leurs championnats départementaux, un week-end sera réservé sur le calendrier Ligue.

À ces dates, aucun tournoi ne sera autorisé en Bretagne.

Chaque comité sera alors autorisé à déléguer, sur ces dates, l'organisation d'une compétition (ou plus) contenant les tableaux N1 à P12.

Sans être limité par la concurrence des tournois (art 1.4) ni par les quotas club.

Le comité, instance pilote de la compétition, se chargera de la demande sur Poona.

Dans chaque département où il existe un championnat départemental, les joueurs de ce département sont interdits de participation à un autre tournoi en France ou à l'étranger à la même date.

Dans le cas contraire, le joueur sera suspendu 2 mois de toute compétition (Il n'y aura pas de sanction pour les remplaçants et les joueurs sélectionnés aux mêmes dates au sein d'une équipe de France, d'un collectif France ou d'un Pôle pour un stage ou une compétition nationale ou internationale).

Des autres conditions de participation à ces championnats départementaux peuvent être imposées réglementairement aux joueurs par leurs comités dans leur règlement de compétition respectifs.

5. RENCONTRE PROMOBAD ET RENCONTRE JEUNES

La Commission Ligue Tournois autorisera le tournoi après accord du Comité Départemental référent qui devra donner réponse sur Poona dans les deux semaines suivants le passage à l'étape « accord comité ».